UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4221-20	HISTOIRE DES CROISADES (XIE-XIIIE S.)
Numéro du cours	Titre du cours

AUT-2025	3	SITE MOODLE DE L'UQAM, HIS4221
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

NAGY, PIROSKA		NAGY.PIROSKA@UQAM.CA	A-6095
Nom et prénom	Salle	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

→ comme Pierre l'Ermite le montre, c'est souvent dans le nuage (bien que pas pour les mêmes raisons qu'au XIe siècle) : avant ou après le cours, ou sur rendez-vous, soit par Zoom : nagy.piroska@uqam.ca, soit en personne (A-6095)



Pierre l'Ermite, Londres, British Library, Ms d'Egerton 1500, fol. 45v.
France, vers1325-1350.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 3
2 Objectif du cours et Place du cours dans le programme 3
3 Démarche d'enseignement et d'apprentissage 4
3.1 Formules pédagogiques 4
4 Sommaire des évaluations - Pondération 6
5 Calendrier du cours 6
6 Modalités du cours 8
6.1 Modalités de participation au cours 8
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 8
6.3 Modalités de remise des travaux 8
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 8
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 8
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 9
7 Bibliographie - Médiagraphie 9
7.1 Documentation obligatoire 9
7.2 Documentation complémentaire 9
8 Références 9
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 9
8.2 Document et Informations additionnelles 10
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 11
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 12
8.5 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement 13

1 DESCRIPTION DU COURS

https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire

« L'Histoire des croisades (XIe-XIIIe siècles) comme *phénomène global de civilisation*, en l'analysant sous ses différents angles: la question religieuse (tradition des pèlerinages aux lieux saints, rapports entre Chrétienté, Byzance et Islam), les aspects politiques et militaires (la réforme de l'Église et le rôle de la papauté, les expéditions successives et leur impact, les projets de croisades), les dimensions sociales (le chevalier et le vœu de croisade), et économiques (l'attrait du gain, le recrutement des croisés, les structures féodales du Royaume latin de Jérusalem) et, enfin, l'impact culturel des croisades, en Occident et en Orient. On tentera de comparer des points de vue différents chez les historiens de l'époque (historiens occidentaux avant tout, *puis* byzantins et arabes) et dans l'historiographie moderne. »

Ce cours ne propose donc ni une histoire événementielle, ni une histoire militaire des croisades, mais tente de les comprendre avant tout comme *fait de civilisation* dont les traces sont encore sensibles entre Occident et Orient(s).

2 OBJECTIF DU COURS ET PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Objectifs : Le cours propose d'étudier l'histoire des croisades dans leur contexte avant tout occidental, tout en mettant en perspective ses dimensions interculturelles. La croisade occidentale et « l'Europe des croisades » ne se comprennent qu'avec un arrière-plan solide en termes de géographie et d'histoire, depuis le début du christianisme (et donc aussi de l'Islam), car les croisades doivent être pensées en termes de relations et échanges entre les trois civilisations qu'elle touche : l'Occident latin, l'Orient byzantin et le monde musulman oriental, sans oublier les Juifs, présents de part et d'autre de la Méditerranée. Dans chaque séance, pour appuyer le cours magistral, une place importante sera accordée à l'examen et à la discussion de sources historiques, nécessaires pour acquérir les compétences fondamentales de l'historien-ne.

Après un bref parcours présentant l'ensemble de la période et du phénomène ainsi que les grandes approches historiographiques, on se consacrera à une étude chrono-thématique et problématique de plusieurs questions que l'histoire des croisades soulève: l'exploration des conditions et des raisons qui ont conduit au « pèlerinage armé »; les moyens et modalités de la décision et du voyage; les hommes et institutions des croisades; le problème de la « guerre sainte », et son arrière-plan culturel; les échanges de natures diverses entre les trois civilisations; les conquêtes et les fondations en Orient. En termes chronologiques, on visera à saisir les transformations du phénomène des croisades et des réactions face à elles, en tenant compte du détournement et de la déviation, ainsi que de l'application de la notion à l'intérieur de l'Europe, et ce jusqu'aux projets de croisade tardifs qui s'échelonnent aux derniers siècles du Moyen Age, après la perte de la Terre Sainte.

À la fin du cours, l'étudiant/e sera en mesure de

- discuter des grands problèmes historiques soulevés par l'histoire des croisades;
- distinguer les différents enjeux et phases de la période des croisades;
- représenter sur une carte les itinéraires et l'espace concerné par les croisades;
- réfléchir sur les enjeux économiques, politiques et religieux ainsi que sur les apports civilisationnels de la période et du phénomène.
- identifier et analyser les différents types de documents qui nous renseignent sur les croisades, comprendre leur valeur et importance historiques, et réfléchir sur leur usage ;
- discuter quelques grandes questions historiographiques les concernant.

Place du cours dans le programme :

Avertissement : Ce cours 4000, conçu comme un cours d'analyse et d'approfondissement dans le cursus d'histoire, prend pour acquis que les étudiant-e-s ont une connaissance de base des cadres de la période médiévale en Occident (= celle qu'on acquiert au cours d'Introduction à l'histoire du Moyen Âge, HIS 2210), et en Méditerranée.

Que faire si tel n'est pas votre cas… ?

=> comme minimum vital, vous devez impérativement lire l'un des ouvrages suivants, faciles à trouver :

En ordre de volume et de difficulté croissantes :

- Hébert, M. *Le Moyen Age,* Montréal, Boréal, 1996 (126 p.) = une introduction très rapide.
- J. Baschet, *La Civilisation féodale*, Paris, Champs Flammarion 2008, avant tout la I[e] partie (p.13-418). (25$) = un excellent livre, gros et exigeant, il fait réfléchir !

3 DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le cours combinera deux formules pédagogiques principaux, complétés par d'autres supports pédagogiques (lectures, vidéos, podcasts) :

1) Dans *la plupart* des séances, des **exposés magistraux** relativement **synthétiques** seront donnés en classe, soit la première moitié du cours soit la deuxième.
   Les supports visuels de ces cours seront rendus disponibles sur Moodle après le cours.Ils *pourront* être complétés par de *courts* vidéos ou audios à écouter avant le cours, déposés sur le site Moodle du cours.
   Une discussion suivra en classe.

2) Dans l'autre moitié de la séance, des **ateliers de travail sur documents, et de discussion sur le contenu des cours et des lectures**.
   Ces ateliers, consacrés à la discussion du cours et des lectures et au travail sur documents permettent de développer les compétences de l'historien.ne : la réflexion sur un document, son évaluation rapide et synthétique ; la définition du genre du document et de ses enjeux, la critique externe et interne d'un document ; l'organisation et hiéararchisation des idées, ainsi que leur expression précise et claire. Tout ceci permet d'apprendre les outils et les réflexes de la pensée historique.
   ⇨ **L'intégralité du contenu vu lors des séances fait partie de l'apprentissage et sera évaluée lors des textes et à l'examen**, tout autant que les documents, lectures, PPT ou vidéo.

Les étudiant-e-s seront tenu-e-s de participer activement tout au long de la session à travers deux activités :

- **Entre les séances :** en préparation de la séance hebdomadaire du mardi après-midi, 14h-17h, toutes les semaines, elles/ils devront
  1) faire la lecture approfondie des documents et des lectures obligatoires assignées, en prenant des notes et, le cas échéant, en préparant leurs réponses aux questions qui seront discutées en séance ;
  2) visionner les vidéos ou audios assignés
- **Participer aux séances** dans l'horaire du cours, le mardi après-midi 14h-17h.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La « formule pédagogique » globale du cours contient aussi des exercices en classe – des études de cas avant tout, éventuellement des discussions historiographiques - qui ne seront pas évalués, mais qui préparent à l'examen final; leur contenu sera tout autant matière à examen que les cours, les lectures, les documents.

1. DEUX CONTRÔLES DES APPRENTISSAGE, EN 1H, EN SALLE : 7/10 ET 11/11 (2x20%)

Les deux contrôles, au début du cours du 7 octobre et du 11 novembre, se déroulent en une heure.
Les tests seront composés de questions factuelles, de réflexion (courte), et de documents à commenter.
Leur premier but est de faire réviser la matière vue ensemble régulièrement ; le second, vous faire réfléchir sur les documents ; le troisième : vous obliger à rédiger de manière autonome, à partir de questions et informations historiques.
Chacun des contrôles durera une heure et sera composé de 2 ou 3 parties.
Le test se fait *sans* l'usage de tout matériel pédagogique et des téléphones ou ordinateurs.

2. EXAMEN FINAL (50%) : EXAMEN LE 9 DÉCEMBRE – EN SALLE, 3H.

a) Objectifs :

S'assurer que les étudiant-e-s ont acquis les connaissances et compétences mentionnées dans le point 2. L'examen portera sur l'ensemble du cours : la matière transmise par les cours, les lectures et documents ainsi que tout autre support pédagogique, tout au long de la session.

b) Démarche :

Cet **examen comportera 2 parties** :

1) La **première partie** proposera une série de **documents**, rencontrés lors du cours **ou** très proches de ceux analysés en cours, avec une ou deux questions précises concernant leur nature, leur usage, leur importance historique ou/et une partie de leur contenu. Des développements rédigés de 1-2 paragraphes pour chaque question : entre 10 lignes et 1/2 p., sont attendus en réponse. Cette partie **vaudra 30 pts / 50 = 30% de la note.**
2) La **seconde partie** de l'examen sera composée de **questions à développement**. Une liste d'environ 10 questions sera fournie aux étudiants à la 13e semaine de cours. Au moment de l'examen, 5 questions seront choisies par la professeure; chaque étudiant-e doit répondre à 2 questions (des réponses d'environ 2 pages) dans de courts essais clairement structurés. Cette partie de l'examen vaudra **2x10 pts / 50= 20% de la note globale.**

c) Préparation :

- **1e partie :** Pour préparer la 1e partie de l'examen, il conviendra de reprendre un par un les documents utilisés en cours : il est conseillé de faire des fiches sur les documents étudiés ou mentionnés, que vous utiliserez lors de l'examen! *À l'examen, vous n'aurez pas accès à ce matériel.*
- **2e partie :** Deux semaines avant l'examen, les questions de la 2e partie seront transmises au groupe. Chacun-e pourra préparer ses réponses à l'avance à l'aide de fiches qui contiennent dates, noms, événements, le fil de votre argumentation *mais pas de textes rédigés.* Les préparations seront à remettre avec les examens.
- Il vous est vivement conseillé de préparer, avec des fiches, toutes les questions à partir du matériel pédagogique.
- En histoire, les précisions comptent, et elles comptent *beaucoup* !

d) Évaluation :

Seront évaluées la clarté logique et linguistique, la précision des réponses ; la qualité des connaissances historiques ; la qualité du raisonnement, donc aussi la structure des réponses ; l'expression française et l'orthographe.

3. PARTICIPATION SESSIONNELLE (10%)

Cette note portera sur votre assiduité aux cours : sur vos préparations, participations à la discussion, à vos prises de paroles. Elle est composée par une auto-évaluation écrite par chaque étudiant.e., à la fin de la session, revue et corrigée par la professeure.

→ Il n'y a pas de question bête ! Toute question que vous vous posez, mérite d'être posée.

→ vous n'avez pas besoin de beaucoup parler pour poser une question importante, pour souligner un point important. Réfléchissez à ce que vous allez dire et *surtout à comment vous le dites !*

→ une phrase qui contribue à la qualité de la discussion historique vaut mieux que dix qu'on oublie.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
1. 2 tests en cours de route (en 1h chaque) : 1e test : sur le contenu des cours 1-4 2e test : sur le contenu des cours 6-10 Les tests seront composés de questions factuelles, de réflexion, et de documents à commenter.	 20 % 20 %	 7/10 11/11
2. Examen FINAL (sur l'ensemble du cours ; 3h) Également composé de questions courtes, longues et de documents.	50%	09/12
3. Participation sessionnelle Participer aux discussions, répondre et poser des questions, travailler en atelier les documents – tout au long de la session.	10%	Tout au long de la session

5 CALENDRIER DU COURS

Ce calendrier sera accompagné sur Moodle des lectures précises à faire, semaine par semaine, ainsi que de documents qui y seront déposés

Les détails des séances sont susceptibles de changement.

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant / pendant la séance
1	02/09	**Présentation du plan de cours.** **Introduction :** • Comment définir les croisades ? • Les sources • Les enjeux historiographiques :	➢ Lecture et discussion du plan de cours ➢ cartes
2	09/09	**Le contexte, d'Occident en Orient** • Atelier : Jérusalem sur la carte, Jérusalem et ses cartes médiévales	➢ Signature de l'entente d'évaluation
3	16/09	**La première croisade et la constitution des États latins** Atelier : l'historien des croisades et les sources.	
4	23/09	**Le XIIe siècle :** • **défendre les États latins…** • **l'invention des ordres militaires** • **la 2e et 3e croisade** • **réveil de la réaction musulmane** Atelier • Naissance des ordres militaires	

		• Le Crac des chevaliers	
5	30/09	**Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**	
6	07/10	**9h30-10h30 :** *Premier test en classe, sur les cours 1-4* **Partir en croisade : les croisés sur la route** Atelier • Zoom sur les massacres de Juifs – textes • financement et départ en CR	**Premier test en classe :** il concernera le contenu des 4 premiers cours, des lectures et documents. Une partie constituée en questions factuelles; d'une question sur carte ; et la dernière, sur document.
7	14/10	**Byzance et les croisades, la 4e croisade et ses conséquences** Atelier : • Les croisades vues de Byzance • La 4e croisade	
8	**21/10**	**Semaine de lecture**	
9	28/10	**Le monde musulman et les croisades** Atelier : Le réveil du jihad ; Saladin	
10	04/11	**Quelle extensibilité à la notion de croisade ?** • Un débat d'historiens Atelier : Documents à venir	
11	11/11	**9h30-10h30 :** *Deuxième test en classe, sur les cours 6-10* **Les femmes et la croisade**	**Deuxième test en classe –** *il portera sur les cours 6-10 :* questions factuelles, une question longue au choix, et une partie sur document.
12	18/11	**Croisades populaires et eschatologie** Atelier : La croisade des enfants.	Évaluation de l'enseignement
13	25/11	**Les croisades au XIIIe siècle : enthousiasme, critiques, résistances** Atelier : François chez le sultan, dossier ; à venir.	La liste des questions à préparer sera remis aux étudiant-e-s
14	02/12	**L'impact des croisades** Atelier : à venir	
15	09/12	**Examen final**	**En salle. 3h.**

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La participation au cours est en présence, sauf cas exceptionnel.
Comme il est décrit dans les évaluations, la participation sessionnelle est évaluée (cf. *supra*).
Il est requis que chaque étudiant.e :

1) S'inscrive au plus vite sur le site Moodle du cours, où le matériel pédagogique et les exercices à faire seront rendus disponible;
2) Prépare *de manière active* la séance chaque semaine, en lisant / écoutant attentivement le matériel assigné, en prenant des notes, et en écrivant ses questions à l'avance;
3) Se présente en salle dans les horaires du cours toutes les semaines et participer aux discussions;
4) Discute en classe avec ses collègues et la professeure.

ATTENTION : Les règlements pédagogiques du Département d'Histoire, au point 1.4, p. 8., prévoient que, « Pour réussir le cours, les étudiantes et étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues ».

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.
Seul-e-s les étudiant-e-s dont l'absence est justifiée et jugée valable par l'enseignante pourra obtenir une reprise, selon des modalités équivalentes. Seules les situations vraiment exceptionnelles seront prises en compte, et l'enseignante pourra demander une pièce justificative pour décider de la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Les travaux devront être remis sur le site Moodle du cours SOUS FORMAT WORD, en Police Times New Roman12, interligne 1,5 ; les notes en Times New Roman 10, interligne 1. La mise en forme des travaux doit être fait selon le Guide des étudiants d'Histoire au 1e cycle.
Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, **les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable** – Règlements pédagogiques.

Un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées pourra être refusé par l'enseignant(e). Dans un tel cas, les pénalités pour les retards s'appliquent.] --- Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe.
Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du Guide - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une bibliographie est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)
Une médiagraphie englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).
Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

1. **Une partie importante des lectures obligatoires et hebdomadaires sera proposée à partir de** : **Martin Aurell – Sylvain Gouguenheim (dir.),** ***Les croisades. Histoires et idées reçues*****, Paris, Perrin, 2025.**

Cet ouvrage est 1) disponible en livre numérique à l'UQAM – Sofia ; 2) disponible en format papier à la librairie **Zone Libre,** 262, Rue Sainte-Catherine E, Montréal, QC H2X 1L4,
Numéro de téléphone (514) 844-0756 - Heures d'ouverture : 9-18h actuellement, sauf samedi : 10-17h, fermé le dimanche. 3) vous les trouverez également chez d'autres marchands en ligne.

2. Un **manuel** un peu vieilli déjà, mais toujours très utile sur divers sujets, avec des cartes :
Michel Balard, ***Croisades et Orient Latin XIe-XIVe siècle,*** **Paris, A. Colin, 2017 (édition mise à jour).**
Disponible en ligne à l'UQAM.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

- **Une bibliographie d'orientation sera livrée sur le site Moodle.**
- Des documents distribués sur le site Moodle du cours semaine par semaine. Pour y accéder, il convient de s'inscrire sur le Moodle du cours : http://www.moodle.uqam.ca/

  - **Pour se connecter au portail Moodle**, l'étudiant(e) a besoin de son code MS et du mot de passe associé.
  En cas de difficulté, vous pouvez joindre le Support aux étudiants : moodle-etudiants@uqam.ca

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle : (bientôt en version révisé!)

Un Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce Guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.

- Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.

- Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- Harcèlement psychologique : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste

- Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

- Harcèlement discriminatoire : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

- Harcèlement criminel : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514 987-3000, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : 514 529-5252 ou 1 877-717-5252
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131 en tout temps

8.5 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (POUR LES ÉTUDIANT.E.S EN ENSEIGNEMENT

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence

- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	